

**RÉPONSES DU TRANSPORTEUR
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NUMÉRO 1
DE L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE
DE QUÉBEC
(« ACEF »)**

1 Q.1) Documents confidentiels : quand, comment et avec le support technique
2 de quelles personnes pourra-t-on consulter les documents HQT-10, doc. 1.2
3 et HQT-11 doc. 1.2.1, déposé sous pli confidentiel ?
4

5 **R1. Dans sa décision D-2007-101 du 24 août 2007 relative aux**
6 **demandes d'intervention et aux sujets à débattre, la Régie a**
7 **permis la consultation des documents déposés sous pli**
8 **confidentiel selon des modalités de confidentialité restreinte**
9 **semblables à celles utilisées dans les dossiers R-3592-2005 et**
10 **R-3606-2006. Selon la Régie, l'accès au document pourra être**
11 **rendu possible par l'entremise d'une entente de confidentialité**
12 **signée par le Transporteur et l'intervenant au dossier.**
13 **L'intervenant qui désire consulter les documents déposés**
14 **sous pli confidentiel devrait contacter les procureurs du**
15 **Transporteur afin de conclure l'entente de confidentialité**
16 **envisagée par la Régie.**

17 Q.2 Pourquoi HQT n'a-t-il pas fourni aux intervenants les tableaux des pièces
18 HQT-5 doc. 1 et 2, en format Excel ?
19

20 **R2. Tel que mentionné dans sa lettre de transmission à la Régie de**
21 **sa demande tarifaire 2008, le Transporteur ne fournit les**
22 **fichiers en format Excel pour ses pièces HQT-5, Documents 1**
23 **et 2 à la Régie que pour faciliter le travail d'analyse du dossier**
24 **par son personnel. Le Transporteur ne considère pas ces**
25 **fichiers en format Excel comme faisant partie de sa preuve au**
26 **soutien de sa demande tarifaire 2008.**

27 ***HQT-1, Document 1 PRÉSENTATION DE LA DEMANDE D'HQT***
28

29 **(p. 8) « • en contenant, depuis plusieurs années, l'évolution de ses charges nettes**
30 **d'exploitation en fonction de la capacité du réseau, à une hausse inférieure à l'indice**
31 **des prix à la consommation ;**

1 • en maintenant la facture du service pour l'alimentation de la charge locale au niveau
2 de celle de 2007 »

3
4 Q. 3) Justifiez, sur la base de la composition des intrants d'HQT, la référence à un
5 indice de prix la consommation plutôt que la référence à un indice de prix industriel ?
6

7 **R3. Le Transporteur utilise l'IPC puisqu'il s'agit d'un indice**
8 **généralement utilisé pour fins de comparaison.**

9 (p. 10) « les revenus requis du Transporteur progressent de 69,4 M\$ par rapport à ceux
10 approuvés pour l'année 2007, soit une augmentation de 2,6 %. Deux facteurs
11 expliquent cette évolution, soit principalement le rendement additionnel (+62 M\$) dû
12 à l'acquisition des actifs de télécommunications »

13
14 Q.4 : le rendement additionnel sur les actifs de télécom. n'est-il pas compensé par une
15 baisse correspondante des frais de services partagés ? sinon expliquer ?
16

17 **R4. Voir réponse à la question 1.1 de la FCEI, pièce HQT-14,**
18 **Document 6.**

19 (p. 11) **Tableau REVENUS REQUIS DU SERVICE DE TRANSPORT en M\$.**
20 **2006-2008**

21
22 Q. 5) Pour les années 2006 (7,833%) et 2007 (7,78%), le taux moyen du coût en
23 capital est-il le taux réel ou le taux autorisé par la régie dans D-2007-34 ? Sinon
24 fournissez-nous le taux réel avec ses composantes en détail (base et taux sur la dette et
25 sur avoir propre) ?
26

27 **R5. Le taux moyen du coût du capital de l'année 2006 correspond**
28 **au taux réel. Pour ce qui est du taux de 7,78 % en 2007, il**
29 **correspond à la pondération du taux révisé du coût de la dette**
30 **à 7,95 % (dans une proportion de 70 %) et du taux de**
31 **rendement des capitaux propres à 7,50 % autorisé par la Régie**
32 **(dans une proportion de 30 %).**

33 (p. 11) **2.4 Dépenses nécessaires à la prestation du service** passent de 1 488,9 M\$ en
34 2007 à 1 496,3 M\$ en 2008 (hausse de 7,4 M\$ ou 0,5%).
35

1 Q. 6) Ne faudrait-il pas tenir compte du fait que les frais de services partagés devraient
2 être réduits pour tenir compte de l'intégration des actifs de télécom. dans la base
3 tarifaire d'HQT afin de juger de l'évolution des charges de prestation de service à
4 structure organisationnelle constante ?
5

6 **R6. Voir pièce HQT-5, Document 2, page 4, qui permet de voir**
7 **l'évolution de ces dépenses en précisant les impacts de**
8 **l'intégration des actifs de télécommunications.**

9 **HQT-3 doc. 1 RÉGLEMENTATION DE LA PERFORMANCE D'HQT**

10

11 (p. 5) Q. 7) Selon HQT le fait de proposer une réduction sensible du nombre
12 d'indicateurs répond-t-il au mandat établi par la Régie de l'énergie dans D-2006-99 ?
13

14 **R7. Les participants au groupe de travail sur la réglementation de**
15 **la performance du Transporteur ont discuté, dans le cadre du**
16 **mandat confié par la Régie mentionné à la référence, de**
17 **chacun des indicateurs retenus par la Régie dans sa décision**
18 **D-2005-50. Ils ont également discuté de la pertinence d'ajouter**
19 **de nouveaux indicateurs.**

20 **Les experts Robert Gagné et Jacques Roy, dont les services**
21 **ont été retenus par les intervenants participant au groupe de**
22 **travail, ont indiqué qu'à leur avis, la Régie et le Transporteur**
23 **doivent utiliser un nombre restreint d'indicateurs de**
24 **performance, sans toutefois se prononcer sur le nombre**
25 **précis d'indicateurs à utiliser. Ce point de vue a amené les**
26 **participants à se prononcer sur cette question. On retrouve**
27 **aux pages 11 et 12 du *Rapport à la Régie de l'énergie du***
28 ***groupe de travail sur la réglementation de la performance du***
29 ***Transporteur*, déposé à la Régie le 6 juillet 2007 et déposé au**
30 **présent dossier comme pièce HQT-3, Document 2 le 28 août**

1 **2007, les positions communes et individuelles des participants**
2 **à ce sujet.**

3 **Par ailleurs, à la suite des discussions qu'ils ont eues dans le**
4 **cadre du mandat qui leur a été confié par la Régie, les**
5 **participants se sont entendus pour recommander à la Régie**
6 **notamment de ne pas retenir certains des indicateurs**
7 **mentionnés à la décision D-2005-50. Ces indicateurs ainsi que**
8 **les opinions des experts et des participants sur ceux-ci sont**
9 **présentés dans le rapport précité.**

10 (p. 13) « HQT continuera de participer à COPE de l'ACÉ, bien que les participants ont de la
11 difficulté à s'entendre sur les conclusions, et pour une 2^e année au balisage de PA Consulting,
12 même si les comparaisons sont difficiles à faire et que les conclusions ne sont pas complètes,
13 De plus, à la demande de la Régie HQT s'impliquera dans le balisage du Conseil
14 international des grands réseaux (CIGRÉ). »

15
16 Q. 8) Présentez nous une synthèse des résultats de COPE(ACÉ), de PA Consulting et
17 de CIGRÉ (Indice de continuité, coût de service global et charges nettes d'exploitation
18 en \$ et par MW).

19 À partir de ces balisages peut-on comparer la performance d'HQT, ainsi que ses taux
20 d'investissement (taux de pérennité) et durée de vie moyenne des équipements en
21 place ? si oui présentez-nous une comparaison de ces éléments ?
22

23 **R8. Les périmètres pour les balisages du COPE de l'ACÉ et de**
24 **PA Consulting sont différents du périmètre du Transporteur.**
25 **Par conséquent, le coût du service global, les charges nettes**
26 **d'exploitation et l'indice de continuité, tels que définis par le**
27 **Transporteur, ne sont pas des indicateurs balisés.**

28 • **Quant au COPE, les indicateurs pour fins réglementaires**
29 **sont en cours de développement et d'approbation par les**
30 **instances de l'ACÉ.**

- 1 • **Le groupe de travail du Conseil international des grands**
2 **réseaux électriques (CIGRÉ) travaille de son côté sur un**
3 **inventaire des indicateurs corporatifs de performance.**
- 4 • **Les indicateurs de PA Consulting sont quant à eux des**
5 **indicateurs au niveau des postes ou des lignes de transport**
6 **et ne constituent pas des indicateurs globaux.**

7 **La performance du Transporteur ainsi que ses taux**
8 **d'investissement et durée de vie moyenne des équipements ne**
9 **peuvent être comparés puisque les balisages ne tiennent pas**
10 **compte de toutes ses activités. De plus, les informations sur**
11 **les taux d'investissement (taux de pérennité) et la durée de vie**
12 **moyenne des équipements ne sont pas compilées dans le**
13 **cadre de ces balisages.**

14 (p. 18) Pour l'ensemble de l'année, les trois principales causes (expliquant 70% des
15 événements IC) qui ont affecté le IC sont le climat, les équipements et les travaux
16 programmés représentant respectivement pour 32 %, 24 % et 14 % du nombre
17 d'événements

18
19 Q. 9) Nous fournir les % correspondants du IC redevables de ces 3 facteurs ?

20
21 **R9. Voir réponse à la question 3.1 de la Régie, pièce HQT-14,**
22 **Document 1.**

23 p. 18) « *Indice de continuité Transport* (durée moyenne en heures d'interruption de
24 services par client compte tenu des pannes et des interruptions programmées sur le
25 réseau) : l'IC s'est amélioré depuis le début 90, sauf en 2005 (0,93 hre/client). »

26
27 Q. 10) Présentez-nous un graphique comparant, depuis le début 90, le IC normalisé
28 (pour les événements exceptionnels) et le IC intégral ?

29
30 **R10. Depuis 1999, il n'y a que le IC intégral.**

31 (p. 19) « *Sécurisation des installations de TransÉnergie de niveaux 3 et 4* la

1 direction Sécurité industrielle a réalisé 296 visites imprévisibles dans des installations
2 du Transporteur pour valider l'utilisation et l'état des moyens de contrôle d'accès. Il n'y
3 a eu aucune intrusion dans les installations et le pourcentage de conformité des
4 périmètres intérieurs évalué par la direction Sécurité industrielle s'élève à 95,2 %.
5 L'idéal (aucune intrusion et pourcentage de 95 %) a ainsi été atteint. »

6

7 Q. 11) Définir l'échelle des niveaux de sécurisation ? Comment est mesuré le % de
8 conformité ?

9

10 **R11. Le niveau de sécurisation est en fonction de l'importance**
11 **stratégique de l'installation. Chaque installation est évaluée en**
12 **fonction de critères préétablis (nombre de clients raccordés,**
13 **charge transitant dans l'installation nécessaire à la reprise en**
14 **charge du réseau) et, selon le pointage obtenu, on lui accorde**
15 **un niveau d'importance stratégique de 1 à 4, 4 étant le niveau**
16 **le plus élevé et 1 le plus faible.**

17 **Le pourcentage de conformité est évalué à partir d'un audit,**
18 **réalisé par la direction Sécurité Industrielle. Des points de**
19 **pénalités (en pourcentage) sont ainsi appliqués en fonction de**
20 **la gravité et du nombre de non-conformités constatées.**

21 (p. 19-20) « *Indice de mobilisation des employés*

22 Le score moyen ou l'indice (p. 20) de mobilisation correspond à la moyenne des 29
23 attentes. En 2006, l'indice de mobilisation s'élève à 6,59, soit légèrement sous l'idéal
24 de 6,60. »

25

26 Q. 12) « 6,59 » sur une échelle de combien ?

27

28 **R12. L'échelle utilisée pour calculer l'indice de mobilisation des**
29 **employés est de 1 à 10.**

30 (p. 16, 17, 21) « Tableaux 3, 4 et 5 sur les objectifs corporatifs »

31

32 Q. 13) Justifiez les seuils, cibles et idéaux ? sur quelle base (moyenne historique,
33 maximum ou minimum rencontré, balisage...) sont établies ces valeurs ?

34

1 **R13.** La base de travail utilisée pour déterminer la cible est établie
2 en fonction d'éléments tels que les attentes et besoins de la
3 clientèle, les normes ou règles ainsi que les résultats passés.

4 Le seuil correspond au résultat minimum attendu à l'intérieur
5 d'un processus d'amélioration continue. Enfin, l'idéal
6 correspond à la cible plus une amélioration réalisable, mais
7 ambitieuse.

8 **HQT-4 doc. 2 : CONVENTIONS, MÉTHODES ET PRATIQUES**
9 **COMPTABLES**

10 **AUTORISÉES PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

11
12 (p. 3) « Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les
13 principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada tel que l'exige la *Loi*
14 *sur Hydro-Québec*. Ces principes sont édictés par l'Institut Canadien des Comptables
15 Agréés (ICCA) et sont constitués des conventions ou normes comptables décrites dans
16 le Manuel de l'ICCA. »

17
18 Q. 14) Indiquez-nous quelles sont les normes comptables qui peuvent être appliquées
19 de manière différente du manuel standard pour les entreprises réglementées (quelle est
20 la marge de manœuvre permise pour les agences réglementaires) ?
21 Quel est le traitement comptable requis par l'ICCA pour les divisions des entités
22 corporatives, réglementées et non réglementées, (les normes comptables doivent-elles
23 s'appliquer aux divisions mêmes ou seulement aux entités corporatives légales) ?
24

25 **R14.** Des chapitres du Manuel de l'ICCA (1600, 3061, 3465 et 3475)
26 prévoient des exigences supplémentaires ou différentes
27 s'appliquant uniquement aux activités à tarifs réglementés, et
28 permettent ou exigent que des opérations soient
29 comptabilisées différemment de la façon dont elles le seraient
30 si les tarifs n'étaient pas réglementés. Ces chapitres font
31 partie des sources premières des PCGR qu'Hydro-Québec est

1 dans l'obligation d'appliquer pour dresser ses états financiers
2 consolidés.

3 Toutefois, selon le chapitre 1100 « Principes comptables
4 généralement reconnus » du Manuel de l'ICCA, lorsque les
5 sources premières des PCGR ne traitent pas adéquatement
6 des circonstances propres aux activités d'une entité, celle-ci
7 doit adopter des normes comptables qui sont cohérentes avec
8 les sources premières des PCGR et qui ont été élaborées par
9 l'exercice du jugement professionnel et l'application de
10 concepts décrits dans le chapitre 1000 « Fondements
11 conceptuels des états financiers ». En vertu de ces
12 dispositions, lorsque les PCGR canadiens ne sont pas assez
13 précis, les entités canadiennes ayant des activités à tarifs
14 réglementés, dont Hydro-Québec, doivent référer
15 essentiellement au cadre général de la norme comptable
16 américaine qui traite des activités à tarifs réglementés
17 «Statement of Financial Accounting Standards » numéro 71
18 (SFAS 71) « Accounting for the Effects of Certain Types of
19 Regulation ». Étant d'une portée plus générale, la norme
20 comptable SFAS 71 couvre un ensemble de situations qui ne
21 sont pas traitées par les dispositions spécifiques des
22 chapitres du Manuel de l'ICCA mentionnés précédemment.

23 Cela dit, quelles que soient les normes appliquées pour
24 dresser les états financiers d'Hydro-Québec, leur application
25 est toujours faite selon le cadre dicté par le Manuel de l'ICCA.

26 Par ailleurs, les normes comptables applicables aux activités à
27 tarifs réglementés ne s'appliquent qu'aux activités du
28 Transporteur ou du Distributeur d'Hydro-Québec.

1 (p. 10) « D'autre part, si une relation n'est pas parfaitement efficace, l'impact par
2 rapport aux normes actuelles se résume à la reconnaissance de l'inefficacité dans le
3 temps qui se sommera à zéro sur la durée de vie d'une couverture. »

4

5 Q. 15) donnez nous un exemple en tableau chiffré d'une couverture inefficace, avec
6 les causes de l'inefficacité et le coût financier net de la couverture pour H.Q..

7

8 **R15. À l'instar de plusieurs autres entreprises, Hydro-Québec**
9 **utilise depuis de nombreuses années des swaps (conventions**
10 **d'échange) afin de gérer sa dette.**

11 **Par exemple, une stratégie courante consiste à appliquer un**
12 **swap à une dette à taux d'intérêt fixe dans le but de la**
13 **transformer en une dette à taux d'intérêt variable. D'un point**
14 **de vue comptable, il s'agit d'une couverture de juste valeur.**

15 **La couverture de juste valeur est efficace lorsque la variation**
16 **de la juste valeur de la dette est entièrement annulée par la**
17 **variation inverse du swap. Une relation de couverture**
18 **inefficace signifie que la variation temporelle de la juste valeur**
19 **de l'élément couvert (dette) n'est pas entièrement compensée**
20 **par la variation inverse de l'élément de couverture (swap) en**
21 **raison d'un appariement imparfait.**

22 **Dans ce contexte, la notion d'inefficacité ne réfère pas à la**
23 **qualité ou à la performance de la gestion sur le plan**
24 **commercial. Il s'agit plutôt d'un terme technique comptable**
25 **faisant simplement référence à la variation de deux éléments**
26 **liés.**

27 **Avant 2004, le traitement comptable de couverture était**
28 **accordé au swap uniquement en fonction de l'intention**
29 **démontrée de transformer la dette à taux fixe en une dette à**

1 **taux d'intérêt variable. Les seuls éléments constatés aux frais**
2 **financiers étaient les intérêts de la dette et du swap même**
3 **dans le cas de relation ne montrant pas une efficacité parfaite**
4 **du point de vue des variations de juste valeur.**

5 **L'application des nouvelles normes comptables a entraîné**
6 **deux modifications dans le traitement comptable des relations**
7 **de couverture :**

8 **- 1^{er} janvier 2004 : Traitement de couverture n'est accordé que**
9 **si la couverture répond à un critère minimum d'efficacité**
10 **(80 %) ;**

11 **- 1^{er} janvier 2007 : Toute inefficacité doit être constatée aux**
12 **résultats.**

13 **Par ailleurs, il convient de souligner qu'Hydro-Québec gère sa**
14 **dette de manière à minimiser l'inefficacité. La grande majorité**
15 **des relations de couverture s'avèrent d'ailleurs parfaitement**
16 **efficaces. Exceptionnellement, une couverture peut ne pas**
17 **être entièrement efficace. Pour ces cas, l'efficacité des**
18 **transactions de couverture d'Hydro-Québec est néanmoins**
19 **supérieure à 98 %. Conséquemment, l'inefficacité**
20 **comptabilisée ne touche qu'une portion de moins de 2 % des**
21 **variations de juste valeur des relations qui ne sont pas**
22 **parfaitement efficaces.**

23 **L'impact global de l'inefficacité sur les frais financiers est jugé**
24 **faible (5 M\$ pour Hydro-Québec après les six premiers mois de**
25 **2007).**

1 **Exemple chiffré**

2 Un exemple chiffré a été conçu afin d'expliquer l'inefficacité
3 d'une couverture. Il s'agit d'un exemple dans lequel
4 Hydro-Québec a recours à un swap afin de transformer une
5 dette à taux d'intérêt fixe en une dette à taux d'intérêt variable.
6 Le swap porte sur un montant notionnel de 35 M\$ et couvre
7 une période de 5 ans. Les détails et paramètres clés de
8 l'exemple apparaissent aux tableaux 1 et 2 rapportés à la fin de
9 cette réponse.

10 En termes de flux monétaires, le swap se décompose en deux
11 éléments :

- 12 • « Patte receveur » : Hydro-Québec reçoit, sur le montant
13 notionnel et la période couverte, un paiement d'intérêt
14 basé sur un taux fixe (taux swap). Ce taux reflète les
15 conditions de marché pour des emprunts à taux fixe
16 d'une même durée que le swap ;
- 17 • « Patte payeur » : Hydro-Québec paie à la contrepartie
18 du swap, sur le montant notionnel et la période
19 couverte, un intérêt variable, habituellement basé sur le
20 taux des acceptations bancaires.

21 Si le swap désigné en relation de couverture avec la dette à
22 taux d'intérêt fixe avait été négocié en même temps et selon la
23 même durée que la dette, l'efficacité aurait été parfaite du
24 point de vue comptable. Les variations de juste valeur de la
25 dette et celles de la « patte receveur » du swap s'annuleraient
26 tandis que la « patte payeur » du swap à taux d'intérêt variable
27 n'enregistrerait aucune variation de sa juste valeur.

1 En pratique, une entreprise peut ne pas vouloir émettre de
2 nouvelle dette et tout de même souhaiter modifier la part de sa
3 dette à taux variable par rapport à celle à taux fixe. Pour ce
4 faire, elle devra utiliser un swap désigné en relation de
5 couverture avec une dette existante. Dans ce cas, la dette
6 existante désignée en relation de couverture peut ne pas avoir
7 la même durée que le swap et le taux fixe de la dette peut
8 différer du « taux swap ». Quoique du point de vue comptable
9 la relation n'est pas parfaitement efficace, sur le plan
10 économique ou en termes de gestion des risques, elle peut
11 constituer une stratégie de couverture efficace.

12 Dans l'exemple retenu, l'inefficacité de la relation de
13 couverture s'explique par les deux écarts suivants :

- 14 ▪ Différence entre le taux d'intérêt fixe de la dette et le
15 taux d'intérêt de la patte receveur (taux swap);
- 16 ▪ Date d'échéance de la dette différente de celle du
17 swap.

18 Afin de faire ressortir l'impact de l'inefficacité, les écarts
19 retenus de taux et d'échéances s'avèrent élevés par rapport au
20 cas-type de relations de couverture observées pour
21 Hydro-Québec. Il convient de rappeler que la grande majorité
22 des relations sont considérées parfaitement efficaces.

23 L'exemple présente une efficacité moyenne de 97 %. Par
24 rapport aux explications du paragraphe précédent,
25 l'inefficacité provient de l'écart entre le taux de la dette et le
26 taux swap (2,2 %) et de dates d'échéance différentes (la dette
27 échoit 2 ans après le swap).

1 **Afin de mesurer l'impact de l'inefficacité, la dépense d'intérêt**
2 **aux frais financiers a été simulée en appliquant les nouvelles**
3 **normes comptables ainsi qu'avec les normes appliquées avant**
4 **2007. La simulation porte sur 5 ans, soit l'horizon total de la**
5 **relation de couverture.**

6 **La simulation permet de tirer les observations suivantes :**

- 7 **▪ Il existe une variabilité importante de l'inefficacité**
8 **d'une année à l'autre en fonction de l'évolution des**
9 **taux de marché.**
- 10 **▪ Il existe une variabilité importante d'une année à**
11 **l'autre en fonction de l'évolution des taux de marché.**
- 12 **▪ Pour la période couverte par la relation de couverture,**
13 **l'impact cumulatif monétaire de l'inefficacité est nul**
14 **(ce résultat constitue une propriété « universelle » qui**
15 **ne dépend ni des taux de marché, ni du niveau**
16 **d'efficacité de la couverture).**

17 **En raison de ces observations, le Transporteur a proposé**
18 **d'immuniser le coût de la dette réglementaire des effets non**
19 **prévisibles de l'inefficacité (voir pièce HQT-9, Document 1,**
20 **section 6.2.3). Seuls les éléments prévisibles découlant des**
21 **renversements des radiations effectuées au 1^{er} janvier 2007**
22 **seraient intégrés. Ces éléments ont un impact de 0,4 M\$ sur**
23 **les revenus requis du Transporteur en 2008 (voir détails au**
24 **tableau 3 de la pièce HQT-9, Document 1, page 17).**

1

TABLEAU 1

**SIMULATION DE L'IMPACT DE LA COMPTABILISATION DE L'INEFFICACITÉ
TRANSFORMATION D'UNE DETTE FIXE EN DETTE VARIABLE PAR APPPOSITION D'UN SWAP
RECEVEUR FIXE PAYEUR VARIABLE**

(EN M\$)

NORMES EN VIGUEUR AVANT LE 1^{ER} JANVIER 2007

FRAIS FINANCIERS	ANNÉE					TOTAL
	1	2	3	4	5	
Dettes						
Intérêt	(1,9)	(1,9)	(1,9)	(1,9)	(1,9)	(9,5)
Swap						
Intérêt (patte fixe)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,3
Intérêt (patte variable)	(2,5)	(2,5)	(2,7)	(2,7)	(2,7)	(13,1)
Dépense d'intérêt	(1,9)	(2,0)	(2,1)	(2,2)	(2,1)	(10,3)

NORMES EN VIGUEUR APRÈS LE 1^{ER} JANVIER 2007

FRAIS FINANCIERS	ANNÉE					TOTAL
	1	2	3	4	5	
Intérêt dette + swap	(1,9)	(2,0)	(2,1)	(2,2)	(2,1)	(10,3)
Constatation de l'inefficacité	0,0	0,1	0,1	0,0	(0,2)	0,0
Dépense d'intérêt	(1,9)	(1,9)	(2,1)	(2,2)	(2,3)	(10,3)

2

1

TABLEAU 2

**SIMULATION DE L'IMPACT DE LA COMPTABILISATION DE L'INEFFICACITÉ
TRANSFORMATION D'UNE DETTE FIXE EN DETTE VARIABLE PAR APPPOSITION D'UN SWAP
RECEVEUR FIXE PAYEUR VARIABLE
HYPOTHÈSES RETENUES**

CARACTÉRISTIQUES	DETTE	SWAP
Montant notionnel	27 M\$	35 M\$
Date d'émission	Antérieur à année 1	Année 1
Date d'échéance	Année 6	Année 5
Taux fixe	7,0%	7,0% Receveur
Taux variable	-	AB + 2,78% Payeur
Efficacité moyenne	97,1%	

TAUX D'INTÉRÊT SELON PÉRIODE ¹	MOYENNE %
1	4,29
2	4,50
3	4,88
4	5,06
5	4,87

2

⁽¹⁾ Taux utilisés : Simulation de taux AB 3M

3

(p. 11) « • L'abolition des règles transitoires liées à l'application de la NOC-13 du Manuel de l'ICCA a entraîné une augmentation totale des BNR de l'ordre de 296 M\$ dont environ 193 M\$ sont attribuables aux frais financiers. »
et HQT-4 doc. 2.1 page 6 (stratégie de couverture des ventes en \$US)

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

R16. Les renseignements demandés dans la question se retrouvent, pour la plupart, à la pièce HQT-9, Document 1, au tableau 3, page 17.

1 Depuis 2006, deux changements apportés aux normes et
2 pratiques comptables ont un impact sur le calcul du coût de la
3 dette :

4 1. Implantation, en 2007, de nouvelles normes de
5 comptabilisation de la dette et des produits dérivés.

6 2. Reclassement, en 2006, des gains/pertes de change
7 associés aux éléments des dettes et swaps en couverture
8 des ventes (capital des dettes et capital et intérêts des
9 swaps).

10 Les impacts des nouvelles normes implantées au 1^{er} janvier
11 2007 sur les revenus requis du Transporteur en 2007 et 2008 et
12 au cours des années subséquentes se retrouvent au tableau 3
13 de la pièce HQT-9, Document 1, page 17.

14 Quant au changement relatif au reclassement des gains et
15 pertes de change sur les éléments en couverture des ventes,
16 les impacts annuels sur les revenus requis sont les suivants :

- 17 • 2006 : Aucun impact (lors de la préparation du dossier
18 tarifaire en 2005, les changements comptables n'étaient
19 pas en vigueur) ;
- 20 • 2007 : 63 M\$;
- 21 • 2008 : 45 M\$.

22 Le reclassement est conforme aux normes et pratiques
23 comptables de l'ICCA. Il répond à la problématique
24 d'appariement des effets des couvertures avec les éléments
25 couverts, problématique qui avait été soulevée par les
26 vérificateurs externes d'Hydro-Québec.

1 Les gains et pertes de change ne constituent pas des éléments
2 associés au coût de la dette. Ils se rapportent à la stratégie de
3 couverture des risques de change associés aux ventes en
4 dollars américains. Compte tenu de l'incertitude entourant
5 l'évolution du taux de change, Hydro-Québec a toujours
6 adopté une politique de financement ayant pour objectif de ne
7 pas s'exposer volontairement à ce risque.

8 La même approche s'applique à la gestion des risques
9 associés à ses ventes d'électricité en dollars américains. C'est
10 la raison pour laquelle l'entreprise a maintenu une partie de sa
11 dette dans cette devise afin de compenser les effets inverses
12 du taux de change sur ses revenus.

13 Le reclassement ne cache pas une volonté de hausser le coût
14 de la dette et, conséquemment les revenus requis. Bien au
15 contraire, il s'agit plutôt d'un mécanisme permettant de refléter
16 correctement le coût de financement qui, autrement, aurait été
17 sous-estimé. Ainsi, le coût de la dette n'est plus sujet au
18 risque de change et, de ce fait, devient beaucoup plus stable
19 tel qu'en témoignent les niveaux suivants :

Année	Coût de la dette (%)
2006 (réel)	7,77
2007 (prévu)	7,95
2008 (prévu)	7,84

25 Pour ces raisons, et parce qu'Hydro-Québec est tenue par sa
26 loi constitutive de préparer ses états financiers conformément
27 aux principes comptables généralement reconnus au Canada
28 (PCGR), Hydro-Québec a accueilli favorablement l'acceptation
29 par la Régie du reclassement des gains de change en

1 **couverture des ventes en dollars américains, tel qu'indiqué à**
2 **la page 52 de sa décision D-2007-08.**

3 **Ce reclassement est conforme aux normes et pratiques**
4 **comptables appliquées dans ses états financiers.**

5 **À cet égard, il convient de rappeler que l'entreprise a toujours**
6 **appliqué les normes comptables en vigueur, même lorsque**
7 **celles-ci se sont traduites par une baisse du coût de la dette.**
8 **Ainsi l'application de la norme 1650 en 2002 aura eu pour effet**
9 **de réduire de 400 M\$ les revenus requis du Transporteur de**
10 **2005 à 2030.**

11
12 ***HQT-4, Document 3* MODALITÉS DE DISPOSITION DU COMPTE D'ÉCART**
13 **DES REVENUS DES SERVICES DE TRANSPORT DE POINT À POINT**
14

15 **(p. 11) « Répartition (de l'écart de revenu de point à point) au prorata des revenus**
16 **projetés des clients de la charge locale et du service de transport de point à point à**
17 **long terme en 2007**

18
19 **Q. 17) Comparer une répartition de l'écart au prorata du coût de service 2007 (selon**
20 **la requête déposée en 2006), une répartition au prorata du coût de service alloué pour**
21 **2008 (requête déposée en 2007), une répartition au prorata des ventes révisées en**
22 **cours d'année 2007 (requête déposée en 2007) versus une répartition au prorata des**
23 **ventes projetées (dans la requête 2006) ?**
24

25 **R17. Le Transporteur réfère l'intervenant à la pièce HQT-4,**
26 **Document 3, qui présente la répartition qu'il préconise et**
27 **soumet au soutien de son dossier.**

28 **HQT-5 doc. 1 : REVENUS REQUIS DU SERVICE DE TRANSPORT 2006-2008**

29
30 **(p. 3) Tableau REVENUS REQUIS DU SERVICE DE TRANSPORT**

31
32 **Q. 18) Justifiez la différence entre le revenu requis 2007 (2 691,4 M\$) et la valeur**
33 **présentée en page 11 de HQT-1 doc. 1 (2 686,4\$ pour 2007)**
34

1 **R18. Une erreur cléricale s'est glissée dans la pièce HQT-1,**
 2 **Document 1, page 11. La différence s'explique par un taux**
 3 **différent du coût de la dette (7,90 % vs 7,95 %). On devrait lire**
 4 **dans ce tableau des revenus requis de 2 691,6 M\$ pour l'année**
 5 **2007, tels que présentés à la pièce HQT-5, Document 1.**

6 Q. 19) Comparer la prévision des coûts capitalisés, pour 2006 et 2007, dans les
 7 requêtes tarifaires 2005 et 2006, avec les coûts capitalisés réels pour 2006 et ou
 8 partiellement réels 2007 ? Justifiez les écarts ?
 9

10 **R19. Les tableaux ci-dessous présentent une comparaison des**
 11 **coûts capitalisés pour les années 2006 et 2007.**

Composantes	Coûts capitalisés 2006 (en M\$)		
	Cause 2008 R-3640-2007	Cause 2007 R-3605-2006	Écarts
	Année historique	Année de base	
Prestations de travail	(94,8)	(90,1)	(4,7)
Contractuels	(8,7)	(5,3)	(3,4)
Gestion de matériel	(6,2)	(6,7)	0,5
Total	(109,7)	(102,1)	(7,6)

12
 13 **L'écart concernant les prestations de travail de l'année 2006**
 14 **s'explique principalement par un taux horaire moyen réel**
 15 **supérieur à celui utilisé dans les projections lors de la**
 16 **demande tarifaire 2007. Pour ce qui est des contractuels, les**
 17 **heures imputées au projet d'optimisation des centres**
 18 **informatiques de téléconduite ont été supérieures, ce qui**
 19 **explique la différence.**

Composantes	Coûts capitalisés 2007 (en M\$)		
	Cause 2008 R-3640-2007	Cause 2007 R-3605-2006	Écarts
	Année de base	Année témoin	
Prestations de travail Contractuels	(91,8)	(94,0)	2,2
Gestion de matériel	(12,4)	(5,3)	(7,1)
	(6,7)	(6,8)	0,1
Total	(110,9)	(106,1)	(4,8)

1

2

L'écart principal s'explique par les heures réelles supérieures imputées au projet d'optimisation des centres informatiques de téléconduite par les contractuels.

3

4

5

HQT-6, Document 1.1 EFFICIENCE DU TRANSPORTEUR

6

7

(p. 6 et plus) 3. Efficience

8

9

Q. 20) Quantifier les économies en terme d'heures de travail et de coût de service amenés par les différentes actions posées en vue d'améliorer l'efficience d'HQT ?

10

11

12

R20. Voir réponse à la question 8.2 de la Régie, pièce HQT-14, Document 1.

13

14

(p. 10) 4. Efficience chez les fournisseurs de service

15

Afin de minimiser l'impact sur ses charges, le Transporteur s'assurera d'obtenir, de la part de ses fournisseurs, des contributions en matière d'efficience équivalentes à celles visées pour ses propres activités.

16

17

18

19

Q. 21) pourquoi ne pas viser le maximum de gain d'efficience possible des fournisseurs ?

20

21

22

R21. L'objectif de la démarche d'efficience est de maximiser les gains, que ce soit dans les activités sous la responsabilité directe du Transporteur ou dans les services fournis par ses fournisseurs internes et externes. De plus, la démarche d'efficience est incorporée dans les ententes avec les plus importants fournisseurs internes du Transporteur.

23

24

25

26

27

1 (p. 10) **5. Mesure de l'efficience**

2 HQT a mis en place en 2007 un processus systématique de reddition de comptes sur
3 ses actions en efficience et s'est doté d'un conseiller externe pour encadrer et valider la
4 démarche entreprise.

5

6 Q. 22) Mesurez-vous l'efficience et la productivité avant et après les mesures
7 d'amélioration ?

8

9 **R22. Effectivement, pour chacun des projets retenus, le**
10 **Transporteur mesurera les gains obtenus en se référant aux**
11 **ressources utilisées pour effectuer un travail donné avant la**
12 **mise en place d'un projet. Par la suite, les gains seront captés**
13 **et profiteront à l'ensemble de l'organisation.**

14 Rapport d'étape H.Q., mise ne œuvre du plan d'efficience de TransÉnergie, Pierre
15 fortin associé, Raymond chabot Grant Thorton.

16

17 Q. 23) Comment coûte la contribution de Raymond Chabot ? HQT compte-telle
18 implanter et quand toutes les recommandations du rapport d'étape ?

19

20 **R23. Ce mandat de services professionnels a été attribué selon les**
21 **règles en vigueur et à un taux horaire conforme au marché.**

22 **Le mandat actuel confié à RCGT se terminera à la fin de 2007.**

23 **La mise en place des recommandations devrait se faire au**
24 **début 2008.**

25 ***HQT-6, Document 2 CHARGES BRUTES DIRECTES***

26

27 Q. 24) (aussi réf. HQT-8 doc. 1 p. 27) Indiquez-nous quelles sont les charges brutes
28 directes, avec le nombre d'employés, associées à la gestion et à l'exploitation du
29 réseau de télécom. spécialisés pour 2006 à 2008 (actuellement sous la responsabilité
30 des services partagés) ?

31

1 **R24.**

Évolution des charges brutes directes Direction principale Télécommunications			
Charges brutes directes (M\$)	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008
Masse salariale	77,3	82,8	83,0
Autres charges directes	68,6	84,8	63,0
Récupération coûts	(2,0)	(0,4)	0,0
Total	143,9	167,2	146,0
Équivalent temps complet	726	772	782

2 **Les charges brutes directes font partie de l'ensemble des**
 3 **coûts facturés aux différents clients du groupe Technologie,**
 4 **selon leur coût complet, dont la répartition est présentée à la**
 5 **pièce HQT-6, Document 3.1, page 4, tableau 1.**

6 **(p. 12) 3.3 Coûts unitaires (annuels) de main-d'œuvre par groupe d'emplois :**
 7 **Tableau 4**

8
 9 Q. 25) Justifiez les différences dans la croissance des salaires de base entre les
 10 différents groupes d'emploi ?
 11

12 **R25. Tous les groupes d'emplois reçoivent les mêmes**
 13 **augmentations économiques de 2 % en 2006, 2007 et 2008, à**
 14 **l'exception du personnel non régi par convention collective,**
 15 **pour lequel les augmentations économiques sont de 2,3 % en**
 16 **2006 et 2007 et projetées à 2 % en 2008. Outre cette différence**
 17 **entre le personnel régi ou non par convention collective, la**
 18 **progression salariale explique les différences de croissance**
 19 **des salaires entre les groupes.**

20 **(p. 14-15) 3.4.3 Objectifs corporatifs de la division Hydro-Québec TransÉnergie**
 21 Dans la décision D-2005-50, la Régie demandait que le Transporteur intègre au
 22 Régime de gestion de la performance un incitatif à la réduction du coût du service
 23 dans le cadre d'un niveau de qualité acceptable aux clients, à la définition et à la
 24 pondération de ses objectifs divisionnaires. Pour répondre à cette demande, le
 25 Transporteur a pris en compte dans ses objectifs corporatifs de l'année 2007, un

1 objectif portant sur les charges nettes d'exploitation par rapport à la capacité du
2 réseau. HQT-3 doc. 1 .

3

4 Q. 26) De la façon dont l'objectif est défini (charges nettes d'exploitation au prorata
5 de la capacité) cela ne réduit-il pas le défi d'HQT de contrôler ses dépenses ?

6

7 **R26. La capacité du réseau est un inducteur de coût pour le**
8 **Transporteur. Le défi de contrôler les charges nettes**
9 **d'exploitation doit être réalisé en tenant compte de l'évolution**
10 **de la capacité du réseau.**

11 (p. 18) « **6. BUDGET SPÉCIFIQUE de maintenance : afin** d'éviter une
12 détérioration de la qualité et de la fiabilité des services et de permettre à HQT
13 d'assumer pleinement ses responsabilités. Comme l'indique le tableau 7 suivant, un
14 budget (en addition des activités de maintenance du même niveau qu'en 2007)
15 spécifique de 33 M\$ par année serait requis pour réaliser les activités de maintenance
16 nécessaires au maintien du niveau de fiabilité et de qualité du service attendu ainsi
17 qu'à la protection de l'environnement et des travaux en efficacité énergétique pour
18 réaliser des économies sur le coût des achats d'électricité, mais pour limiter la
19 croissance de ses charges brutes directes HQT demande à la Régie de lui reconnaître
20 un budget additionnel de 15 M\$ p/r au budget autorisé de 2007. Pour les autres
21 besoins qu'il a identifiés, le Transporteur prévoit optimiser ses activités de
22 maintenance et étaler le coût d'autres activités dans le temps. »

23

24 Q. 27) Est-ce que le 33 M\$ est forfaitaire ou récurrent ? Le 15 M\$ additionnel en
25 2008 est compris dans le 33 M\$? Le budget spécifique total est exactement de
26 combien en 2007 ?

27

28 **R27. Tel qu'indiqué à la pièce HQT-14, Document 1, en réponse à la**
29 **question 12.2 de la Régie, une portion du budget spécifique**
30 **sera nécessaire pendant quelques années, d'une part pour**
31 **rattraper du retard ou réaliser certains travaux et d'autre part**
32 **une autre portion sera récurrente annuellement pour respecter**
33 **des normes.**

34 **En 2008, le Transporteur demande pour l'année témoin 2008**
35 **un budget spécifique de 15 M\$ en addition au 5 M\$ incorporé**

1 par le Transporteur à la projection de l'année de base 2007,
2 bien que ses besoins soient évalués à 33 M\$.

3 Le Transporteur a évalué le budget spécifique suite aux
4 résultats d'analyses qui ont été réalisés au cours de l'année
5 2007.

6 (p. 21) « Cette augmentation générale des besoins en maintenance a eu pour effet de
7 réduire les ressources affectées à la maintenance systématique ou préventive »

8 (p. 25) « Pour respecter la norme minimale en heures de maintenance et en étalant le
9 rattrapage sur une période de cinq ans, des ressources financières additionnelles de 10
10 M\$ par année sont requises. Cependant, dans le but de contenir la croissance de ses
11 charges brutes directes, le Transporteur limite sa demande de budget additionnel en
12 maintenance systématique et avis de maintenance (voir ci-après) à un montant de 5
13 M\$ pour 2008. »

14 (p. 26) « Les ressources additionnelles en maintenance systématique et avis de
15 maintenance identifiées dans le présent dossier ne prennent pas en compte l'impact de
16 l'implantation de la *Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur*. »

17

18 Q. 28) N'est-il pas normal et souhaitable que les besoins en maintenance systématique
19 diminue si l'on accroît les autres types de maintenance et les investissements en
20 pérennité ? N'est-ce pas le total des heures de maintenance qui importent ici et
21 l'évolution du parc d'équipements ?

22

23 **R28. Il faut d'abord souligner que l'effort de maintenance**
24 **systématique a fait l'objet d'une optimisation du Transporteur**
25 **au cours des dernières années, en utilisant l'approche RCM**
26 **(Reliability Centered Maintenance), lui ayant permis d'atteindre**
27 **le juste niveau de ce type de maintenance. Le fait de le**
28 **diminuer davantage risque fort de diminuer la qualité du**
29 **service à moyen terme. De plus, les bris d'équipements**
30 **entraînent généralement des coûts supplémentaires qui**
31 **peuvent être évités par un juste niveau de maintenance**
32 **systématique.**

1 **Quant aux investissements en pérennité, leur niveau n'est pas**
2 **suffisant pour empêcher un accroissement de l'âge moyen du**
3 **parc d'équipements, si bien que cela ne contribue pas à une**
4 **diminution de la maintenance. Il faut plutôt s'attendre à une**
5 **hausse, justement à cause de cet accroissement de l'âge**
6 **moyen.**

7 **Voir également réponses aux questions 12.1 à 12.3 de la FCEI,**
8 **pièce HQT-14, Document 6.**

9 (p. 31) « Le plan déposé par le Distributeur à la Régie de l'énergie prévoit la mise en
10 place de la facturation de ces installations à partir de 2009 et fera l'objet d'un suivi par
11 la Régie de l'énergie.

12 Suite à une étude de caractérisation énergétique dans les bâtiments de postes réalisée
13 en 2006, le Transporteur estime leur consommation énergétique à 139 GWh/an.
14 Considérant l'implantation future de mesures visant à réduire sa consommation
15 énergétique, le Transporteur évalue le potentiel d'économie à plus de 29 GWh/an, soit
16 18 % de sa consommation estimée.

17 Pour réaliser des économies sur la consommation énergétique des bâtiments de postes
18 et administratifs, le Transporteur propose la réalisation de travaux en efficacité
19 énergétique nécessitant 16 M\$ sur 5 ans, dont 2 M\$ en 2008.»

20

21 Q. 32) Parle-t-on de potentiel technico-économique ou d'un potentiel
22 économiquement rentable ?

23 Quelle sera la rentabilité des investissements de 18 M\$?

24

25 **R32. Il a été estimé que la consommation annuelle des 1000**
26 **bâtiments de poste du Transporteur est de 139 GWh/an**
27 **(excluant les bâtiments des postes intérieurs et des postes de**
28 **départ). Tel que mentionné en réponse à la question 4.9 du**
29 **GRAME, pièce HQT-14, Document 8, les mesures d'économie**
30 **d'énergie sont regroupées comme suit :**

31 ○ **Mesures touchant le contrôle de l'éclairage intérieur ;**

32 ○ **Mesures touchant l'éclairage des cours extérieures ;**

1 o **Mesures touchant le contrôle du chauffage et de**
2 **l'évacuation des bâtiments compresseurs.**

3 **La période de recouvrement interne (PRI) du projet a été**
4 **évaluée à 6,2 années. En considérant qu'une partie du**
5 **financement pourrait provenir du plan global en efficacité**
6 **énergétique (PGÉE) du Distributeur, le Transporteur estime**
7 **que celui-ci pourrait réduire la PRI à 5,1 années.**

8 ***HQT-6, Document 3.1* DONNÉES FINANCIÈRE GROUPE TECHNOLOGIE**

9
10 (p. 3) • L'acquisition des actifs de télécommunications par le Transporteur ne change
11 pas les bases de facturation. Pour les circuits, la capacité et la distance seront toujours
12 utilisées ;

13 • À compter du 1^{er} janvier 2008, pour le produit circuit, le groupe Technologie
14 facturera principalement ses frais d'opération.

15
16 Q. 33) Pourquoi principalement ses frais d'opération ? quels autres frais sont
17 considérés ?

18

19 **R33. Les services partagés facturés par la groupe Technologie sont**
20 **calculés à coût complet, conformément aux règles de**
21 **l'entreprise que la Régie a reconnues. La facturation du**
22 **produit circuit inclut également l'utilisation d'actifs mineurs**
23 **qui ne sont pas transférés au Transporteur car ils sont utilisés**
24 **dans d'autres produits de télécommunications.**

25 (p. 4) « Un autre élément d'écart de coûts est le coût de retraite. Pour le groupe
26 Technologie, la dépense passe de 6,9 M\$ en 2006 à 18 M\$ en 2007 puis à 14,8 M\$ en
27 2008.

28 Pour le Transporteur, la réduction de 64,2 M\$ entre 2006 et 2008, est principalement
29 causée par le transfert à celui-ci des actifs de télécommunications utilisés dans le
30 produit « circuits» (effet de 61 M\$ sur la facturation interne). La facturation des
31 travaux pour la sécurisation des installations passe de 6,7 M\$ en 2006 à 1,3 M\$ en
32 2008. Le coût de retraite inclus à la facturation du Transporteur passe de 4,6 M\$ en
33 2006 à 6,4 M\$ en 2008. »

34

1 Q. 34) Justifier la hausse du coût de retraite de 4,6 M\$ en 2006 à 6,4 M\$ en 2008 ?

2

3 **R34. En 2006, le groupe Technologie a intégré une équipe de**
4 **80 personnes en provenance de la division Hydro-Québec**
5 **Équipement, oeuvrant dans les projets de**
6 **télécommunications. Aussi, pour la majeure partie de 2006, le**
7 **groupe Technologie n'assumait pas directement les salaires**
8 **de ce personnel, qui lui étaient facturés comme services**
9 **partagés, alors qu'en 2007 et 2008 il les assume**
10 **complètement. En 2006, le coût de retraite a été de 16 % du**
11 **salaires de base, alors qu'il sera de 16,7 % en 2008.**

12 Q. 35) Fournissez-nous et justifiez l'évolution de 2006 à 2008, des prix
13 associés aux bases volumes pour les services du Groupe technologie mais
14 aussi du CSP (HQT-6 doc. 3.2) et des unités corporatives (HQT-6 doc. 3.3) ?
15 Si les prix, de 2006 à 2008, diffèrent entre les unités réglementées et les
16 unités non réglementées indiquez les différences et justifiez les écarts ?

17

18 **R35. Tel qu'indiqué à ses réponses aux questions 15.1 et 19.1 de la**
19 **demande de renseignements numéro 1 de l'UMQ relative à la**
20 **demande R-3605-2006, le Transporteur ne peut faire suite à**
21 **cette demande. En effet, il existe plusieurs produits avec des**
22 **tarifs propres à chaque produit. Les volumes mentionnés aux**
23 **tableaux « Volumes facturés » des pièces HQT-1,**
24 **Document 3.1 (Groupe Technologie), HQT-1, Document 3.2**
25 **(CSP) et HQT-1, Document 3.3 (Unités corporatives) sont des**
26 **moyennes pour l'ensemble des produits de ces unités**
27 **respectives. D'autre part, les prix facturés sont les mêmes**
28 **pour les unités réglementées et non réglementées.**

1 **HQT-6, Document 4 COÛTS CAPITALISÉS**

2

3 **(p. 5) « 2.3 Processus d'établissement et de suivi des taux de prestation**

4 Les coûts directement contributifs à la prestation de travail ainsi que les heures de
5 référence à pied d'oeuvre sont estimés à partir des données réelles de l'année de
6 référence et ajustés pour tenir compte du volume d'activités anticipé. En fin d'année,
7 conformément aux encadrements du Manuel des règles et pratiques en comptabilité de
8 gestion de l'entreprise, les taux de prestation sont révisés en fonction des données
9 réelles et une analyse des écarts de sur-imputation ou sous-imputation est réalisée en
10 vue d'apporter les correctifs requis aux projets d'investissement de l'année. »

11 (p. 6-7) « Pour l'année 2004, on constate un montant réel inférieur de 3,6M\$ au
12 montant budgété, alors que l'année 2005 démontre un montant réel supérieur de 26,1
13 M\$ au montant budgété. Quant à l'année 2006, le montant réel est inférieur au budget
14 de 15,6 M\$. Selon une perspective pluriannuelle, on constate pour cette période un
15 montant réel des coûts capitalisés nets de la masse salariale supérieur de 6,9 M\$ au
16 budget. »

17

18 Q. 36) Indiquez à quels niveaux les écarts sont corrigés : au niveau du revenu
19 requis de l'année suivante fait-on un ajustement ? au niveau de la valeur des
20 actifs qui seront intégrés dans la base tarifaire ?

21

22 **R36. Les taux de prestation sont révisés en fonction des données**
23 **réelles de l'année selon l'exercice de la sur ou sous imputation**
24 **qui en découle. Cette révision se reflète dans les**
25 **investissements de l'année concernée et ultérieurement dans**
26 **la base de tarification via les mises en exploitation.**

27 **HQT-6, Document 5 FACTURATION INTERNE ÉMISE**

28

29 (p. 4) La baisse de la facturation interne s'explique par différents services non
30 récurrents qui ont été offerts à différents clients du Transporteur en 2006. Le
31 Transporteur ne prévoit pas en 2007 refacturer de tels services.

32

33 Q. 37) Quels services non récurrents ont été offerts en 2006 ? Présenté les valeurs
34 prévues et réelles de facturation internes pour 2007 et avant, en justifiant les écarts ?

35

1 **R37. Voici des exemples de services non récurrents offerts en**
2 **2006 :**

- 3 • Études d'impact ;
- 4 • Formation des entrepreneurs ;
- 5 • Service de météo ;
- 6 • Service de télécommunications.

7 **Les tableaux suivants présentent les écarts entre le budget et le**
8 **réel lorsqu'applicables :**

Composantes	Facturation interne 2006 (en M\$)		
	Cause 2008 R-3640-2007	Cause 2007 R-3605-2006	Écarts
	Année historique	Année de base	
Services de Téléconduite	(16,9)	(16,9)	0,0
Ateliers spécialisés	(3,3)	(3,3)	0,0
Maintenance et exploitation des installations	(4,6)	(4,7)	0,1
Refacturation d'espaces	(3,9)	(3,9)	0,0
Autres	(10,4)	(9,0)	(1,4)
Total	(39,1)	(37,8)	(1,3)

Composantes	Facturation interne 2007 (en M\$)		
	Cause 2008 R-3640-2007	Cause 2007 R-3605-2006	Écarts
	Année de base	Année témoin	
Services de Téléconduite	(16,9)	(17,2)	0,3
Ateliers spécialisés	(3,0)	(3,4)	0,4
Maintenance et exploitation des installations	(4,4)	(4,7)	0,3
Refacturation d'espaces	(4,1)	(4,0)	(0,1)
Autres	(7,5)	(9,2)	1,7
Total	(35,9)	(38,5)	2,6

1 ***HQT-6, Document 6*** **FRAIS CORPORATIFS**

2

3 Q. 38) Fournissez-nous de 2006 à 2008 l'évolution des facteurs de répartition (charges
4 primaires à l'exploitation, immobilisations nettes, salaires de base) des frais
5 corporatifs pour HQT et H.Q.

6

7 **R38. Voir réponse à la question 7c d'Option consommateurs, pièce**
8 **HQT-14, Document 9.**

9 ***HQT-6, Document 7*** **AUTRES CHARGES**

10

11 **2.1.2 Tarification du service de transport de CRT**

12

13 Q. 39) Quel est le taux de rendement utilisé par CRT ? Indiquez-nous les profits
14 réalisés par HQT HQT par l'utilisation de la ligne CRT de 2006 à 2008 ? Ce profit est-
15 il crédité à la charge locale ?

16

17 **R39. Tel qu'indiqué en réponse à la question 18.1 de la Régie, pièce**
18 **HQT-14, Document 1, le tarif actuel de CRT est basé sur un**
19 **moyen pondéré du capital de 7,936 % applicable sur la base de**
20 **tarification.**

21 **Le tableau suivant présente les valeurs actuelles et prévues**
22 **des transactions de service de transport sur le chemin**
23 **HQT-CRT ainsi que les valeurs actuelles et prévues des**
24 **réservations annuelles du Transporteur sur le réseau de CRT**
25 **pour 2006, 2007 et 2008. La différence entre les deux constitue**
26 **le surplus réalisé par le Transporteur sur le chemin CRT. Ce**
27 **surplus fournit des revenus accrus au Transporteur et sert à**
28 **réduire les revenus à récupérer au moyen des tarifs de la**
29 **clientèle des services de transport de point à point et**
30 **d'alimentation de la charge locale.**

(M\$)	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008
Revenus sur le chemin HQT-CRT	11,6	11,4 (note 1)	10,9 (note 2)
Achats sur le réseau CRT	6,4	6,2	6,2
Surplus	5,2	5,2	4,7

Note 1: Incluant les revenus à court terme de janvier à avril 2007

Note 2: Excluant les revenus à court terme pour l'année 2008, compte tenu que la prévision n'est pas disponible par chemin

1

2

Voir également réponse à la question 18.2 de la Régie, pièce HQT-14, Document 1.

3

4 **(p. 9) 2.2.2 Évolution des coûts pour le contrat de transport**

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

1 **R41. Le Transporteur précise que la relation commerciale entre**
 2 **Hydro-Québec et Connexim a pris fin le 31 décembre 2003. Par**
 3 **ailleurs, la demande du Transporteur vise le transfert des**
 4 **actifs de télécommunications inscrits au registre des**
 5 **immobilisations d'Hydro-Québec au 31 décembre 2007 à la**
 6 **base de tarification du Transporteur à compter du 1^{er} janvier**
 7 **2008. Conséquemment, la « création de Connexim, en**
 8 **partenariat avec Bell et le retrait d'Hydro-Québec de**
 9 **Connexim » n'ont pas de relation avec la demande du**
 10 **Transporteur.**

11 (p. 23) » Les liaisons hertziennes analogiques seront graduellement remplacées par
 12 des liaisons numériques d'ici 2013. Les liaisons hertziennes implantées depuis 1995
 13 sont du type numérique. Les liaisons principales ont des capacités de 2 DS-3 ou de 3
 14 DS-3. Les liaisons secondaires ont des capacités variant de 1 DS-1 à 16 DS-1. Dans la
 15 gamme de 7 GHz, les liaisons sont conçues avec une diversité de fréquences et de
 16 radios.... Les liaisons optiques ont des capacités variant de 1 DS-1 à OC-48. »

17
 18 Q. 42) Indiquez-nous en terme de lignes téléphoniques et d'informations véhiculées
 19 (Mbits/sec. Par exemple) à quoi correspond DS-1, DS-3 et OC-48 ?
 20

21 **R42. Le tableau suivant indique la capacité des différents types de**
 22 **liaisons.**

Capacité des différents types de liaisons		
Types	Équivalent en lignes téléphoniques	Vitesse (Mbit/s)
DS-1	24	1 544
DS-3	672	51 840
OC-48	32 256	2 488 320

1 ***HQT-9, Document 1 POLITIQUE FINANCIÈRE ET COÛT DE LA DETTE***

2

3 (p. 8) « Effets de diversification (« coassurance ») entre les diverses activités d'Hydro-
4 Québec.

5

6

7 Q. 43.a) Une division non réglementée qui présente un risque plus élevé ne peut-elle
8 faire hausser le taux moyen de la dette »

9

10 **R43a. La notion de « coassurance » mentionnée par le Transporteur**
11 **s'apparente conceptuellement à l'avantage détenu par une**
12 **entreprise appartenant à un « holding » en termes de caution**
13 **financière explicite ou implicite.**

14 (p. 22) « En fonction de cette formule, l'impact de la radiation de pertes se limite à la
15 baisse des frais financiers. L'application de la norme 1650 se traduit par une réduction
16 cumulative des revenus requis du Transporteur d'environ 400 M\$ sur la période 2005-
17 2030.

18

19 Q. 43.b) Par contre ne réduit-on pas le dénominateur de la formule de calcul du taux
20 sur la dette, ce qui augmente toutes choses étant égales par ailleurs le taux de dette ?

21

22 **R43b. L'ajustement au dénominateur, approuvé par la Régie dans sa**
23 **décision D-2003-93, auquel la question fait référence ne**
24 **diminue pas le manque à gagner de 400 M\$ pour le**
25 **Transporteur puisque ce manque à gagner est évalué en**
26 **tenant compte de l'impact de cet ajustement sur le coût de la**
27 **dette.**

28 **L'implantation de la norme comptable 1650 au 1^{er} janvier 2002**
29 **se traduit par deux impacts sur le coût de la dette.**

30 **Le premier impact réduit les frais financiers suite à**
31 **l'élimination des pertes de change et entraîne une baisse des**

1 **revenus requis du transporteur de 400 M\$ (de 2005 à 2030)**
2 **lesquels ne seront jamais récupérés.**

3 **Le deuxième impact porte sur les frais reportés associés à la**
4 **dette. Sans ajustement, cet impact résulterait en une**
5 **surévaluation du dénominateur du coût de la dette, résultant**
6 **en une diminution du coût de la dette (voir pièce HQT-9,**
7 **Document 1, pages 19 et 20). L'ajustement approuvé par la**
8 **Régie a simplement permis d'éliminer le manque à gagner**
9 **additionnel pour le Transporteur qui aurait découlé de cet**
10 **impact.**

11 (p. 23) « **5.3.2. Impact de la modification sur le coût de la dette présumée**
12 Cette modification touche uniquement la composition des frais financiers. Elle n'a pas
13 eu d'impact sur la valeur du dénominateur de la formule du coût de la dette présumée.
14 Tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2007-08, les frais financiers utilisés
15 dans le calcul du coût de la dette présumée intègrent cette modification. Ils demeurent
16 ainsi conformes aux PCGR au Canada tels qu'appliqués par Hydro-Québec. L'impact
17 du reclassement des gains et pertes de change à compter du 1^{er} janvier 2006 est
18 d'éliminer la majeure partie des effets du risque de change. »

19
20 Q. 43.c) Cela n'augmente-t-il pas par contre, avec le réévaluation du taux de change,
21 le taux sur le dette d'HQT en 2007 et 2008 ?

22
23 **R43c. La réponse à cette question est identique à la partie de la**
24 **réponse à la question 16 précédente débutant par la phrase**
25 **suivante : *Le reclassement est conforme aux normes et***
26 ***pratiques comptables de l'ICCA.***

27 (p. 36) **7.1. Taille et structure de la dette intégrée et (p. 42) Tableau 7 Taux**
28 **d'intérêts des divers instruments de financement**

29
30 Q. 43.d) Quelle est la structure optimale en 2008 ? montrer et justifier, comment la
31 structure optimale a évolué depuis 2001 (% de dette en % US et à taux de court
32 terme) ?

33 Pourquoi ne retenez-vous pas d'échéance 5 ans qui ont tout de même un taux moins
34 élevé (tout comme les emprunts de court terme) ?

1 **R43d. *Structure cible en 2008***

2 La structure cible du financement pour 2008 est identique à
3 celle proposée en 2004 lors du dépôt du dossier tarifaire du
4 Distributeur (dossier R-3541-2004). La même structure cible
5 s'applique au Transporteur (page 40 de la pièce HQT-9,
6 Document 1).

7 *Évolution de la structure cible depuis 2001*

8 Tel qu'indiqué, à l'annexe 1 de la pièce HQD-11, Document 4
9 (dossier du Distributeur R-3541-2004), une composition cible a
10 été proposée pour la première fois en 2000, lors du dossier
11 tarifaire R-3401-98 du Transporteur. Le portefeuille cible
12 proposé incluait 75 % de titres à long terme et 25 % de titres à
13 taux flottant.

14 De plus, le document mentionnait l'avantage de maintenir à
15 taux d'intérêt variable une partie de la dette en dollars
16 américains désignée en relation de couverture des ventes.
17 Plus précisément, il avait été proposé que 65 % de l'ensemble
18 de la dette à taux variable d'Hydro-Québec (16 % sur 25 %) soit
19 constituée de dette à taux variable en dollars américains. Cette
20 approche permettait à la Société de bénéficier de la volatilité et
21 du niveau historique moins élevé des taux d'intérêt de court
22 terme dans cette devise.

23 En 2004, l'application des règles comptables relatives aux
24 transactions de couverture (NOC-13) ont eu pour conséquence
25 que la dette flottante en dollars américains ne pouvait plus
26 être mise en relation de couverture de ventes en dollars
27 américains. Ce changement comptable introduit une

1 contrainte au niveau de l'optimisation de la structure cible.
2 Lors du dépôt du dossier tarifaire du Distributeur
3 (R-3541-2004), Hydro-Québec a donc proposé une modification
4 à la composition cible, soit 20 % de dette à taux variable en
5 dollars canadiens et 80 % à taux d'intérêt fixe, dont 30 % ayant
6 une maturité de 5 ans et 70 % une maturité de 30 ans. Les
7 explications relatives à cette proposition apparaissent (dossier
8 R-3541-2004, Annexe 1, pièce HQD-11, Document 4).

9 Quant à la deuxième partie de la question (*Pourquoi ne*
10 *retenez-vous pas d'échéance 5 ans qui ont tout de même un*
11 *taux moins élevé?*), le Transporteur répond ce qui suit.

12 La composition cible ne constitue pas une règle inflexible et
13 universelle. Il existe périodiquement des contraintes ou
14 opportunités de marché qui justifient de s'en écarter. À titre
15 d'exemple, le marché des emprunts pour Hydro-Québec est
16 actuellement caractérisé par un coût de financement à long
17 terme (réel et absolu) historiquement bas et des écarts faibles
18 entre les taux d'intérêt à court terme et ceux à long terme.
19 Ainsi, le taux d'intérêt actuellement offert pour un financement
20 sur 5 ans se chiffre à 4,6 % et ce taux ne grimpe qu'à 5,1 %
21 pour une échéance de 30 ans.

22 Quoique les taux d'intérêt pour une échéance de 5 ans soient
23 inférieurs à celles de plus longs termes, le faible écart actuel
24 ne justifie pas les risques plus élevés de renouvellement du
25 taux d'intérêt et de refinancement associés à telle échéance.

1 (p. 30) « **6.2.2. Application de la méthode d’amortissement au taux effectif**
2 L’annexe 12 illustre les écarts entre la méthode d’amortissement linéaire
3 préalablement utilisée et la méthode au taux effectif, selon qu’une dette est émise à
4 escompte ou à prime. Ces écarts ne sont pas en pratique importants et ils se somment à
5 zéro sur la durée de vie d’un titre. Hydro-Québec a dû appliquer rétroactivement au 1^{er}
6 janvier 2007 la méthode au taux effectif. L’écart cumulatif entre les deux méthodes à
7 cette date représentait un gain de 11 M\$ qui a dû être radié. Ce montant témoigne de
8 l’impact mineur de cette modification ? »

9
10 Q. 43.e) Sur quelles bases jugez-vous que l’impact est mineur ? Quel est l’impact pour
11 HQT en 2008 ?

12
13 **R43e. Le montant de 11 M\$ pour Hydro-Québec provient d’une**
14 **application rétroactive de la nouvelle méthode**
15 **d’amortissement portant sur chacune des dettes**
16 **d’Hydro-Québec depuis leur émission. Il représente la somme**
17 **cumulative d’écarts annuels entre l’ancienne et la nouvelle**
18 **méthode d’amortissement. L’émission de certaines dettes**
19 **remonte à plus de 20 ans.**

20 **L’impact annuel moyen pour Hydro-Québec s’élève à moins de**
21 **1 M\$. Par rapport à l’ensemble des frais financiers**
22 **d’Hydro-Québec (2 653 M\$ en 2006), ce montant est mineur.**

23 **Pour 2008, l’impact prospectif du changement de méthode**
24 **d’amortissement (voir tableau 5 de la pièce HQT-9,**
25 **Document 1, page 34) est évalué à 1 M\$ pour Hydro-Québec.**
26 **Pour l’ensemble des années subséquentes (jusqu’à l’échéance**
27 **des dettes existantes pouvant atteindre plus de 20 ans dans**
28 **certains cas), il se chiffre cumulativement à environ 5 M\$.**

1 ***HQT-9, Document 2 COÛT MOYEN PONDÉRÉ DU CAPITAL*** (p. 6)

2

3 Q. 43.f) au Tableau 1) ne devrait-on pas avoir Année témoin projetée 2008 plutôt
4 que 2007 ?

5

6 **R43f. Dans le tableau 1, la colonne « Dossier tarifaire 2007 » fait**
7 **référence aux paramètres approuvés par la Régie dans le**
8 **dossier tarifaire précédent. La colonne « Proposition du**
9 **Transporteur pour 2008 » fait référence à l'année témoin**
10 **projetée 2008.**

11 ***HQT-10, Document 1 PLANIFICATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT***
12 ***D'ÉLECTRICITÉ***

13

14 (p. 14) Par ailleurs, la capacité de transport est déterminée par la simulation d'un
15 scénario de forte demande survenant dans les conditions d'exploitation à la pointe.
16 Pour l'année 2006, la capacité de transport a été établie à 39 482 MW.

17

18 Q. 44) est-ce que la réserve est incluse dans ce montant de 39 482 MW ou exclue ?
19 dans la mesure du taux d'utilisation, utilisation du réseau de transport à la pointe
20 incluse-t-il la réserve ?

21

22 **R44. Dans son évaluation de la capacité de transport, le**
23 **Transporteur tient compte de l'utilisation du réseau pour les**
24 **besoins de transport des réserves d'exploitation requises. Ces**
25 **quantités sont incluses dans la valeur de 39 482 MW et dans le**
26 **calcul du taux d'utilisation.**

27 Les interconnexions sont également utilisées afin de supporter les activités
28 commerciales des clients du Transporteur. Ces activités visent les importations, les
29 exportations et les transactions de passage. En 2006, le transit observé sur les
30 interconnexions a été de 4,5 TWh en mode réception, soit une diminution de 30 % par
31 rapport à 2005. Quant aux

32 (p. 18) livraisons, elles ont atteint 12,4 TWh, soit une augmentation de 11 % par
33 rapport à 2005.

1 À titre d'information, le Transporteur présente dans les tableaux 5 et 6 suivants les
2 échanges d'énergie sur les interconnexions du Transporteur au cours de l'année 2006.
3 Il est à noter que les pertes de transport ne sont pas comprises dans ces valeurs.

4
5
6 (p. 23) **3.3 Prévion des besoins de transport : voir questions dans R-3541-2007**

7
8
9 (p. 24) **Tableau 12 – Taux d'inflation**

10
11 **Q. 45) Quelle est la source des taux d'inflation prévus au Canada et aux USA ?**
12

13 **R45. La source de ces taux est la trésorerie de la Société, qui les**
14 **prend de la Banque du Canada.**

15 ***HQT-10, Document 1.1 ÉTAT DE LA TRANSFORMATION DES POSTES***

16
17 (p. 7 à 26) **État de la transformation des postes**

18
19 Q. 46) Nous observons des dépassements de capacités pour divers postes régionaux
20 (Quyón) et satellites (divers postes) : 1quel est le niveau de dépassement répondant
21 aux normes de fabrication ? 2quel impact le dépassement de capacité a sur la durée de
22 vie des équipements ? 3le dépassement ne survient-il pas généralement dans les grands
23 froids où la capacité des postes est accrue par rapport au niveau référence définie pour
24 une température donnée ?4 y a-t-il des normes du NPCC ou autres organismes de
25 contrôle pour les dépassements (postes régionaux, satellites et réseau principal) ?
26

27 **R46. Dans le cadre de l'analyse de la capacité de transformation des**
28 **postes des réseaux de transport régionaux réalisée en suivi de**
29 **la décision D-2005-50, le Transporteur souligne que la Régie a**
30 **analysé plusieurs des questions soulevées par l'intervenant.**

31 **La Régie s'est déclarée satisfaite des explications fournies par**
32 **le Transporteur et affirme comprendre qu'il est normal et**
33 **inévitabile qu'il y ait des postes où la capacité de**
34 **transformation soit élevée par rapport à la charge actuelle.**

1 **Pour plus d'information, le Transporteur renvoie l'intervenant**
2 **au *Rapport de suivi administratif de la Régie de l'énergie –***
3 ***D-2005-50 (R-3549-2004)* du 23 août 2007, disponible sur le site**
4 **Internet de la Régie :**

5 [http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3549-04/Suivi_D2005-](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3549-04/Suivi_D2005-50/HQT_RapportAnalyseCapTransfo_3549_23aout07.pdf)
6 [50/HQT_RapportAnalyseCapTransfo_3549_23aout07.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3549-04/Suivi_D2005-50/HQT_RapportAnalyseCapTransfo_3549_23aout07.pdf)

7 ***HQT-11, Document 2* BESOINS ET REVENUS DES SERVICES DE**
8 **TRANSPORT**

9
10 Q. 47) de 2006 à 2008 présentez par mois nous, avec totalisations annuelles, les
11 réservations en puissances, l'énergie transportée et les revenus de transport pour les
12 divers services de point à point et les clients HQP, HQD et autres.

13 Pour les réservations horaires bien distinguer les réservations en puissance de l'énergie
14 effectivement transitée.

15

16 **R47 Le Transporteur présente dans les tableaux suivants les**
17 **données demandées par année, par service et, enfin, par**
18 **client. L'énergie effectivement transitée n'est pas présentée**
19 **par le Transporteur étant donné que ce dernier ne procède à**
20 **aucune mesure d'énergie sur son réseau par client et par**
21 **service de transport de point à point. Le Transporteur tient à**
22 **rappeler qu'il tient seulement compte de la composante**
23 **puissance pour la planification de son réseau de transport, tel**
24 **qu'il a été déjà discuté dans la demande R-3549-2005 phase 2.**

1

Année 2006

	HQP		HQD		Autres	
	ANNUEL					
	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)
Janvier	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Février	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Mars	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Avril	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Mai	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Juin	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Juillet	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Août	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Septembre	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Octobre	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Novembre	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Décembre	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
2006	34,9 \$		- \$	-	- \$	-

	HQP		HQD		Autres	
	MENSUEL					
	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)
Janvier	1,3 \$	221	- \$	-	0,6 \$	100
Février	1,3 \$	221	- \$	-	0,6 \$	100
Mars	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Avril	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Mai	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Juin	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Juillet	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Août	1,3 \$	210	- \$	-	- \$	-
Septembre	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Octobre	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Novembre	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Décembre	- \$	-	- \$	-	- \$	-
2006	4,0 \$	652	- \$	-	1,2 \$	200

	HQP		HQD		Autres	
	HEBDOMADAIRE					
	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)
Janvier	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Février	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Mars	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Avril	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Mai	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Juin	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Juillet	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Août	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Septembre	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Octobre	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Novembre	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Décembre	- \$	-	- \$	-	0,1 \$	74
2006	- \$	-	- \$	-	0,1 \$	74

	HQP		HQD		Autres	
	QUOTIDIEN					
	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)
Janvier	0,1 \$	231	- \$	-	- \$	-
Février	- \$	-	- \$	-	0,0 \$	53
Mars	1,5 \$	6 982	- \$	-	0,1 \$	375
Avril	0,3 \$	1 106	- \$	-	0,1 \$	416
Mai	0,3 \$	1 195	- \$	-	- \$	-
Juin	0,4 \$	1 503	- \$	-	- \$	-
Juillet	0,4 \$	1 517	- \$	-	- \$	-
Août	0,3 \$	976	- \$	-	- \$	-
Septembre	0,2 \$	770	- \$	-	- \$	-
Octobre	0,3 \$	1 007	- \$	-	0,0 \$	224
Novembre	0,2 \$	693	- \$	-	0,1 \$	582
Décembre	2,5 \$	12 238	- \$	-	0,1 \$	615
2006	6,5 \$	28 219	- \$	-	0,5 \$	2 264

	HQP		HQD		Autres	
	HORAIRE					
	M\$	Qté (TWh)	M\$	Qté (TWh)	M\$	Qté (TWh)
Janvier	7,6 \$	0,9	- \$	-	1,3 \$	0,2
Février	7,6 \$	0,9	- \$	-	0,7 \$	0,1
Mars	8,4 \$	1,0	- \$	-	1,0 \$	0,1
Avril	3,7 \$	0,4	- \$	-	0,9 \$	0,1
Mai	2,6 \$	0,3	- \$	-	0,8 \$	0,1
Juin	4,6 \$	0,6	- \$	-	0,5 \$	0,1
Juillet	9,4 \$	1,1	- \$	-	0,6 \$	0,1
Août	7,9 \$	0,9	- \$	-	0,5 \$	0,1
Septembre	0,6 \$	0,1	- \$	-	0,2 \$	0,0
Octobre	2,9 \$	0,3	- \$	-	0,8 \$	0,1
Novembre	6,3 \$	0,8	- \$	-	0,7 \$	0,1
Décembre	10,1 \$	1,2	- \$	-	0,8 \$	0,1
2006	71,6 \$	8,6	- \$	-	8,7 \$	1,0

Note: Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

1

Année 2007

	HQP		HQD		Autres	
	ANNUEL					
	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)
Janvier	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Février	2,9 \$	479	- \$	-	- \$	-
Mars	2,7 \$	479	- \$	-	- \$	-
Avril	2,8 \$	479	- \$	-	0,7 \$	112
Mai	2,8 \$	479	- \$	-	0,7 \$	112
Juin	2,8 \$	479	- \$	-	0,7 \$	112
Juillet	2,8 \$	479	- \$	-	0,7 \$	112
Août	2,8 \$	479	- \$	-	0,7 \$	112
2007	22,6 \$		- \$		3,3 \$	

	HQP		HQD		Autres	
	MENSUEL					
	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)
Janvier	0,5 \$	75	- \$	-	1,6 \$	253
Février	0,5 \$	75	- \$	-	1,8 \$	280
Mars	4,8 \$	775	- \$	-	0,4 \$	75
Avril	5,2 \$	830	3,7 \$	600	0,5 \$	75
Mai	5,2 \$	830	3,7 \$	600	0,7 \$	105
Juin	- \$	-	3,7 \$	600	0,7 \$	105
Juillet	1,1 \$	173	3,7 \$	600	- \$	-
Août	1,1 \$	173	3,7 \$	600	- \$	-
2007	18,2 \$	2 931	18,6 \$	3 000	5,5 \$	893

	HQP		HQD		Autres	
	HEBDOMADAIRE					
	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)
Janvier	- \$	-	- \$	-	0,0 \$	25
Février	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Mars	- \$	-	2,0 \$	1 400	0,5 \$	378
Avril	- \$	-	- \$	-	0,4 \$	270
Mai	- \$	-	- \$	-	0,0 \$	-
Juin	- \$	-	- \$	-	(0,0) \$	-
Juillet	- \$	-	- \$	-	- \$	-
Août	- \$	-	- \$	-	- \$	-
2007	- \$	-	2,0 \$	1 400	1,0 \$	673

	HQP		HQD		Autres	
	QUOTIDIEN					
	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)	M\$	Qté (MW)
Janvier	0,1 \$	204	- \$	-	0,0 \$	60
Février	0,3 \$	1 157	- \$	-	- \$	-
Mars	0,1 \$	430	0,1 \$	350	0,3 \$	1 200
Avril	- \$	-	- \$	-	0,1 \$	630
Mai	0,0 \$	5	- \$	-	0,0 \$	70
Juin	0,2 \$	699	- \$	-	0,0 \$	47
Juillet	0,1 \$	284	- \$	-	0,1 \$	564
Août	0,1 \$	237	- \$	-	- \$	-
2007	0,9 \$	3 016	0,1 \$	350	0,6 \$	2 571

	HQP		HQD		Autres	
	HORAIRE					
	M\$	Qté (TWh)	M\$	Qté (TWh)	M\$	Qté (TWh)
Janvier	10,9 \$	1,2	- \$	-	0,2 \$	0,0
Février	14,1 \$	1,6	- \$	-	0,1 \$	0,0
Mars	6,8 \$	0,9	- \$	-	0,2 \$	0,0
Avril	5,8 \$	0,7	- \$	-	0,5 \$	0,1
Mai	6,6 \$	0,8	0,0 \$	0,0	0,1 \$	0,0
Juin	8,9 \$	1,1	- \$	-	0,4 \$	0,0
Juillet	4,2 \$	0,5	- \$	-	0,2 \$	0,0
Août	5,7 \$	0,6	- \$	-	0,1 \$	0,0
2007	63,8 \$	7,5	0,0 \$	0,0	1,9 \$	0,2

Note: Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

1 **HQT-7, Document 1 ÉVOLUTION DE LA BASE DE TARIFICATION 2006-**
2 **2008**

3
4 (p. 6) L'estimation des coûts des projets est donc réalisée par HQÉ en fonction de ces
5 règles. ces estimations tiennent compte :

- 6 • d'une provision pour tenir compte des incertitudes (de quelle
7 importance ???)

8
9 Q. 50) Indiquez l'importance de la provision et sur quelle base ou étude s'appuie ce
10 niveau de provision ?

11
12 **R50. Tel que le mentionne le Transporteur dans ses différents**
13 **dossiers de demande d'autorisation de projets majeurs, la**
14 **provision est un montant inclus dans une estimation pour**
15 **couvrir les incertitudes imputables aux risques et aux**
16 **imprécisions associées aux durées, aux quantités, au contenu**
17 **technique, au mode d'approvisionnement, à la concurrence**
18 **sur le marché, aux conditions climatiques et géographiques,**
19 **au contexte social, économique ou politique, ainsi qu'à tout**
20 **autre élément défini dans l'étendue des travaux du projet.**

21 **Conformément à la pratique généralement suivie dans**
22 **l'industrie, la méthodologie de calcul de la provision est basée**
23 **sur la fiabilité de la source de données, le degré de détails**

1 **contenu, les facteurs de risque inhérents à chaque étape de**
2 **réalisation du projet ainsi que le degré de risque que**
3 **l'organisation est prête à supporter.**

4 **Par conséquent, la provision pour incertitudes variera d'un**
5 **projet à l'autre.**

6 **(p. 21) 5.1 Actif au titre des prestations constituées (ATPC)**

7 La variation de l'ATPC au cours de la période 2006-2008 résulte essentiellement du
8 congé de cotisations de l'employeur applicable à l'exercice 2007.

9
10 Q. 51) considérant ces surplus, justifiez le niveau du coût de la retraite inscrite à titre de
11 dépense d'exploitation (HQT-5 doc. 1, p. 4 : 44,5 M\$, 48,2 M\$, 40,7 M\$ de 2006 à
12 2008)

13
14 **R51. Les cotisations à verser au régime de retraite (congé de**
15 **cotisations) sont déterminées par une évaluation actuarielle de**
16 **capitalisation alors que le coût de retraite est basé sur une**
17 **évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation. Ces**
18 **deux évaluations, dont les objectifs sont différents, sont**
19 **fondées sur des hypothèses et des méthodes différentes.**

20 **L'évaluation actuarielle de comptabilisation comporte certains**
21 **mécanismes de report et de lissage qui sont prescrits par la**
22 **norme comptable 3461 de l'Institut Canadien des Comptables**
23 **Agréés (ICCA), lesquels ne sont pas appliqués dans**
24 **l'évaluation de capitalisation. Ainsi, le surplus constaté à**
25 **l'évaluation de capitalisation du 31 décembre 2006 sera intégré**
26 **progressivement sur 5 ans, dans le coût de retraite des années**
27 **subséquentes.**

28 (p. 24-25) « **5.4 Frais de développement et autres frais reportés (p. 23 à 24**
29 **imprimées)**

1 La variation des frais reportés avec Hydro-Québec Production entre 2007 et 2008
2 s'explique par sa contribution à l'intégration de la centrale Rapides-des-coeurs et Chute
3 Allard. Pour ce qui de la variation des frais reportés avec Hydro-Québec Distribution
4 entre 2007 et 2008, celle-ci s'explique par les contributions relatives au raccordement
5 du village Wemindji ainsi qu'au nouveau poste de Saint-Lin. «

6

7 Q. 52) Expliquez et donnez les montants en jeu ?

8

9 **R52. Ces frais reportés représentent les coûts excédentaires au**
10 **montant maximum autorisé relativement à la contribution du**
11 **client aux ajouts au réseau de transport, conformément à**
12 **l'Appendice J des *Tarifs et conditions*.**

13 **Dans le cas de l'intégration des centrales de la Chute-Allard et**
14 **des Rapides-des-Cœurs, les frais reportés représentent les**
15 **coûts excédentaires estimés pour les postes de départ ainsi**
16 **que pour les frais d'intégration conformément à la section B**
17 **de l'Appendice J précité. La contribution du Producteur est**
18 **43,2 M\$.**

19 **Dans les cas des projets de raccordement du village Wemindji**
20 **et du poste de St-Lin, les frais reportés représentent les coûts**
21 **excédentaires estimés pour répondre aux besoins de**
22 **croissance de la charge locale et seront révisés en tenant**
23 **compte globalement de l'ensemble des projets effectués dans**
24 **une année et de l'ensemble de la croissance de charge que**
25 **ces projets visent à alimenter et ce, conformément à la**
26 **section C de l'Appendice J précité. La contribution du**
27 **Distributeur au projet de raccordement du village Wemindji est**
28 **de 43,2 M\$ et elle est de 9,9 M\$ en ce qui concerne le poste de**
29 **St-Lin.**

1 (p. 32) **8 MODIFICATIONS AUX DURÉES DE VIE UTILE (suivi de D-2002-95)**
2 « aucune modification aux durées de vie utile n'a été fait pour l'année 2006 et qu'il n'en
3 prévoit aucune pour les années 2007 et 2008. »

4
5 Q. 53) Qsera effectuée la prochaine révision des durées de vie par H.Q. ?
6

7 **R53. Voir réponse à la question 34.2 de la Régie, pièce HQT-14,**
8 **Document 1.**

9 (p. 29 à 33) **Tableau 24 et suivants et 9 INTÉGRATION DE LA CENTRALE DE**
10 **LA TOULNUSTOUC – COÛTS D'HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT**
11 **ILLUSTRÉS »**

12
13 Q. 54) Tableau p. 27 : la valeur autorisée par H.Q. comprend quel % ajouté pour
14 aléas ?

15 **R54.1 Le Transporteur ne peut répondre à cette question, car il n'y**
16 **pas de tableaux correspondant à des valeurs autorisées.**

17 (p. 30-31) Pour certains projets la valeur autorisé par la Régie dépasse la valeur
18 autorisée par H.Q. justifier ?

19 **R54.2 Les seuils pour une autorisation interne correspondent au**
20 **répertoire des pouvoirs de décision de l'entreprise. Par**
21 **ailleurs, les projets déposés pour autorisation à la Régie**
22 **présentent parfois des données plus précises, donc**
23 **différentes, compte tenu de leur dépôt à une date subséquente**
24 **à la date d'autorisation d'Hydro-Québec.**

25 La Centrale Eastmain-1 est-elle pleinement en exploitation actuellement ?

26 **R54.3 Cette centrale est pleinement en exploitation.**

27 à partir de quand une mise en exploitation d'investissements chez HQT est-elle
28 effective (début de la production...) ?

29 **R54.4 La date de mise en exploitation correspond au moment où**
30 **l'immobilisation possède toutes les caractéristiques**

1 **d'exploitation nécessaires à son fonctionnement permanent**
2 **permettant ainsi de générer un revenu.**

3 Pourquoi des Mises en exploitations en 2006 et 2007 pour des projets qui sont
4 complétés en 2008 ou après ? (par ex. intégration d'éoliennes)

5 **R54.5 Il s'agit de mises en exploitation partielles.**

6 Quel montant est-inscrit dans la base tarifaire pour Toulnostouc (celui budgété ou
7 celui réalisé ?

8 **R54.6 Tel que présenté à la pièce HQT-7, Document 1, page 30, le**
9 **projet d'intégration de la centrale de la Toulnostouc est inscrit**
10 **à la base de tarification au montant réalisé de 5,2 M\$ au**
11 **31 décembre 2006. Pour les années 2007 et 2008, les mises en**
12 **exploitation prévues dans la base de tarification sont de 3 M\$**
13 **et 0,2 M\$ respectivement.**

14 à quoi est-due l'écart entre budgété et réalisé ? que représente les frais reportés ?

15 **R54.7 La pièce HQT-3, Document 1, page 3 à 6 du Rapport annuel**
16 **2006 du Transporteur, qu'il a déposé à la Régie le 8 juin 2007,**
17 **fournit ces informations.**

18 ***HQT-11, Document 1.1* CONVENTIONS DE SERVICE SIGNÉES DEPUIS LA**
19 **DERNIÈRE DEMANDE TARIFAIRE**

20

21 (p. 43 et plus) CONVENTION DE SERVICE POUR LE SERVICE DE
22 TRANSPORT FERME À LONG TERME DE POINT À POINT ENTRE HYDRO-
23 QUÉBEC TRANSÉNERGIE ET HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION

24 (p. 55) Demande de service ferme à LT entre HQP et HQT

25

26 Q. 55) Quelles puissances sont réservées par HQP pour ces deux
27 conventions ?

28

29 **R55. Les puissances réservées sont indiquées aux annexes de**
30 **chacune de ces conventions, soit 100 MW pour la convention**

1 visant le chemin HQT-CRT (p. 48) et 220 MW pour la
2 convention visant le chemin HQT-HIGH (p. 60).

3 **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE DE RABAIS ET**
4 **LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES POUR LES SERVICES DE**
5 **TRANSPORT DE POINT À POINT**

6
7 **(p. 28) « Ce mécanisme d'encan ne serait offert qu'aux clients qui souhaitent effectuer**
8 **des transits de passage entre deux interconnexions, afin de préserver les revenus de**
9 **point à point »**

10

11 Q. 56) Pourquoi les revenus de pt à pt ne seraient pas préservés autrement ?

12 **R56. Le Transporteur rappelle que cet extrait provient de la**
13 **description de la proposition E–Mécanisme d'encan, effectuée**
14 **par le représentant d'Énergie Brookfield Marketing Inc. à ce**
15 **groupe de travail. Selon ce participant, afin de minimiser les**
16 **transactions opportunistes dans le but d'optimiser ses**
17 **revenus, le Transporteur n'aurait pas d'autre choix que d'offrir**
18 **un rabais applicable aux services de transport de point à point**
19 **à court terme pour des transits de passage uniquement. Selon**
20 **le Transporteur, l'approche proposée par le représentant**
21 **d'Énergie Brookfield Marketing Inc. est discriminatoire et ne**
22 **respecte pas le principe de l'uniformité territoriale prévue dans**
23 **la *Loi sur la Régie de l'énergie* et le tarif timbre-poste de**
24 **l'OATT.**